

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 26 juin 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt, le 26 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer, sous la présidence de Monsieur Phillippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	IMMER Alain	SIVEC Jean
GUINDT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
VIEIRA Christophe	MENEGHIN Gaël	VALANCE Bénédicte
OGER Isabelle	WALLERICH Alain	

LISTE DES ABSENTS :

MARQUET Bénédicte	BRUN Jérôme	REUTER Olivier
PEREIRA Julien		

Procuration de Bénédicte MARQUET à Philippe GAILLOT
Procuration de Jérôme BRUN à Philippe GUINDT
Procuration de Julien PEREIRA à Alain IMMER
Procuration de Olivier REUTER à Christophe VIEIRA

Objet : 2020 - 495 Restitution par le SDIS des locaux mis à disposition par la commune, désaffectation et réaffectation du site

Il a été constaté au niveau du centre d'intervention situé sur notre commune des difficultés liées à la disponibilité des sapeurs-pompiers, au maintien à niveau opérationnel ainsi que des problèmes de recrutement.

L'effectif n'est plus que de 6 agents dont 1 en disponibilité et 2 qui déménagent prochainement dans une autre commune. Cette situation opérationnelle ne permet pas la pérennité du centre.

Suite à un travail de collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, la volonté exprimée par l'ensemble des personnels du centre, partagée par la commune, est de s'unir afin de rester performant dans la distribution des secours.

Une possibilité concrète de rapprochement avec les unités opérationnelles de Beyren-les-Sierck et Sierck-les-Bains a été identifiée. Ce rapprochement aurait lieu dans les locaux de l'unité de Sierck-les-Bains.

Ainsi, les personnels seraient rattachés à ce centre afin de leur permettre la poursuite de leur engagement.

Les biens immobiliers mis à disposition par la Commune ne sont donc plus nécessaires au fonctionnement du SDIS et sont en conséquence restitués. Tout élément qui rappelle l'ancienne fonction dudit bâtiment sera supprimé.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 26 juin 2020

Le conseil municipal prend acte de la désaffectation du site en raison du départ du SDIS à compter du 15 juillet 2020 et envisage l'évolution des biens immobiliers concernés de la façon suivante : les biens immobiliers concernés seront affectés en tant que garage et atelier pour le matériel communal.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29/06/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/06/2020

Le Maire,

